



COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

FEUILLET DE CLOTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DU SEANCE DU 13 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE 13 MARS à 17.30 heures, le CCAS de Boulieu-Lès-Annonay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Président, après convocation régulièrement faite le 8 mars 2023.

Présents :

M. Bayle Damien, Mme BELLAHCENE Bedra, Mme ETIENNE Christelle, Mme LASCOMBE Viviane, Mme ROCHE Nadège, Mme ROUMEZY Martine, M. SAVIDES Patrick, M. VITOUX Guy

Absents excusés :

M. BERNE René, M. DUBIKI Mickaël, Mme POULENARD Marlène, M. REY Christophe

En Exercice : 12

Présents : 8

Absents : 4

- dont représentés : 0

Votants : 8

Secrétaire de séance : Mme Martine ROUMEZY

Numéro	Objet	Vote
2023-02	Approbation du Compte de gestion de comptable public du CCAS 2022	Adopté à l'unanimité
2023-03	Approbation du Compte administratif du CCAS 2023	Adopté à l'unanimité le Président ne prenant pas part au vote
2023-04	Affectation du résultat de 2022 au budget primitif du CCAS 2023	Adopté à l'unanimité
2023-05	Adoption du Budget Primitif du CCAS 2023	Adopté à l'unanimité
2023-06	Autorisation de céder les parcelles AH 132-133-134-135 à la Commune à l'euro symbolique pour la création d'un pôle santé	Adopté à l'unanimité, le Président ne prenant pas part au vote

Affiché et mis en ligne le 15/03/2023

Le Président, Damien BAYLE

La secrétaire, Martine ROUMEZY